

# Question :

Quel est l'avis religieux sur le fait d'embrasser La Pierre Noire en dehors du Hadj ou de la `Omra ? Nous avons entendu dire que ce fait n'est pas permis.

# Réponse :

Il n'est autorisé d'embrasser La Pierre Noire que pendant At-Tawâf (la tournée autour de la Ka`ba), car le Prophète (صلى الله عليه وسلم) n'a entrepris cet acte que pendant At-Tawâf.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que la paix et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Vice-président du Comité	Président
Bakr Abou Zayd	`Abd-Al-`Azîz Al Ach-Chaykh	Sâlih Al-Fawzân	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

